

ÉLECTION MUNICIPALE DU 2 NOVEMBRE 2025

AVIS PUBLIC

AUX PROPRIÉTAIRES UNIQUES D'UN IMMEUBLE, AUX OCCUPANTS UNIQUES D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE, AUX COPROPRIÉTAIRES INDIVIS D'UN IMMEUBLE ET AUX COOCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, présidente d'élection :

Aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans ou plus le jour du scrutin, le 2 novembre 2025;
2. être une personne physique de citoyenneté canadienne le jour du scrutin et, à cette date, ne pas avoir perdu vos droits électoraux;
3. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la ville depuis au moins le 18 septembre 2025;
4. avoir transmis à la Ville, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale municipale au plus tard le 18 octobre 2025.

ET

Aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans ou plus le jour du scrutin, le 2 novembre 2025;
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne le jour du scrutin et, à cette date, ne pas avoir perdu vos droits électoraux;
3. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins le 18 septembre 2025;
4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants;
5. avoir transmis à la Ville cette procuration à l'adresse indiquée ci-dessous, au plus tard le 18 octobre 2025.

PRENEZ NOTE QUE :

- la demande d'inscription ou la procuration transmise après le dépôt de la liste électorale, mais au plus tard le 18 octobre 2025, sera considérée comme une

demande de modification à la liste électorale municipale;

- tout électeur inscrit sur la liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée et qui en fait la demande par écrit peut voter par correspondance;
- toute demande écrite pour voter par correspondance doit être reçue au bureau de la présidente d'élection au plus tard le dernier jour fixé, pour présenter une demande devant la commission de révision, soit le 18 octobre 2025.

Un modèle de formulaire de demande d'inscription ainsi qu'un modèle de procuration, incluant la demande de voter par correspondance, sont disponibles au bureau de la présidente d'élection et sur le site internet electionsmagog.ca.

La demande d'inscription ou la procuration demeure valide tant qu'elle n'est pas retirée ou remplacée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante veuillez communiquer avec la présidente d'élection. Votre demande de voter par correspondance, quant à elle, ne vaut que pour l'élection du 2 novembre 2025.

Le formulaire peut être envoyé par la poste à l'adresse suivante : 7, rue Principale Est, Magog, Québec, J1X 1Y4, à l'attention de Me Marie-Pierre Gauthier ou encore via courriel à l'adresse suivante : selection@ville.magog.qc.ca;

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec la présidente d'élection, dont les coordonnées sont :

Me Marie-Pierre Gauthier, présidente d'élection
7, rue Principale Est, Magog (Québec) J1X 1Y4
Téléphone : 819 843-3333, poste 332.

Donné à Magog, ce 18 septembre 2025.

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Présidente d'élection